

Loi (10509)

modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, (création d'une zone 2 et d'une zone 2 affectée à des activités mixtes) dans le secteur de Sécheron

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Approbation du plan

¹ Le plan N° 29689-222, dressé par le département du territoire le 7 avril 2008, modifiant les limites de zones sur le territoire de la Ville de Genève, section Petit-Saconnex, (création d'une zone 2 et d'une zone 2 affectée à des activités mixtes) dans le secteur de Sécheron, est approuvé.

² Les plans de zones annexés à la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, du 4 juin 1987, sont modifiés en conséquence.

Art. 2 Zones

La zone 2 affectée à des activités mixtes est destinée à raison d'au minimum 25 % à des activités industrielles et artisanales, et d'au maximum 75 % à des activités administratives.

Art. 3 Degré de sensibilité

En conformité aux articles 43 et 44 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit, du 15 décembre 1986, il est attribué le degré de sensibilité III aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone 2 et le degré de sensibilité IV aux biens-fonds compris dans le périmètre de la zone 2 affectée à des activités mixtes, créées par le plan visé à l'article 1.

Art. 4 Oppositions

L'opposition à la modification des limites de zones formée par le Groupe PP Holding SA est rejetée dans la mesure où elle est recevable pour les motifs exposés dans le rapport de la commission chargée de l'examen de la présente loi. L'opposition formée par M. Roland Machenbaum est déclarée irrecevable et est au besoin rejetée pour les motifs exposés dans ce rapport.

Art. 5 **Dépôt**

Un exemplaire du plan N° 29689-222 susvisé, certifié conforme par la présidence du Grand Conseil, est déposé aux Archives d'Etat.



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Direction générale de l'aménagement du territoire

Service des plans d'affectation et requêtes

GENÈVE - Petit-Saconnex

Feuilles cadastrales n^{os} 14 et 83Parcelle n^o 4491et pour partie parcelles n^{os} 4606, 5068, 5101

Modification des limites de zones

SÉCHERON - P+R - RUE KAZEM-RADJAVI

Zone 2
DS OPB IIIZone 2 affectée à des activités mixtes
DS OPB IV

Procédure d'opposition

Adopté par le Conseil d'État le :

Visa :

Timbres :

Adopté par le Grand Conseil le :

Echelle 1 / 2500		Date	07.04.2008
		Dessin	MB
Modifications			
Indice	Objets	Date	Dessin
	Synthèse préavis techniques	16.09.2008	MB

Code GIREC	
Secteur / Sous-secteur statistique	Code alphabétique
21 31 010 - 21 31 030	GE - PSX
Code Aménagement (Commune / Quartier)	
222	
Archives Internes	Plan N°
	29689
Indice	
CDU	
7 1 1 . 6	

